

COMITE OEUVRES SOCIALE SPORT AGENTS TOULOUSE

Association

7 rue de Périgord

31000 TOULOUSE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

COMITE OEUVRES SOCIALE SPORT AGENTS TOULOUSE

Association

7 rue de Périgord

31000 TOULOUSE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale de l'association CTE OEUVRES SOCIALE SPORT AGENTS TO

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CTE OEUVRES SOCIALE SPORT AGENTS TO relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion le conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant

En application de l'article R.612-7 du code de commerce, nous avons été avisé des conventions suivantes, mentionnées à l'article L.612-5 du code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

Balma, le 27 mai 2025

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

Fabien MATHIEU

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2024 12	Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres				
	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles	6 652 276	7 278 612	626 336-	8. 61-
FONDS DÉDIÉS	Réserves pour projet de l'entité	110 391	110 391		
	Autres				
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	3 007-	626 336-	623 329	99. 52
	Situation nette (sous total)	6 759 660	6 762 667	3 007-	0. 04-
	Fonds propres consommables				
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	6 759 660	6 762 667	3 007-	0. 04-
PROVISIONS	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés	230 302		230 302	
PROVISIONS	Total II	230 302		230 302	
PROVISIONS	Provisions pour risques	318 029	6 599	311 430	NS
	Provisions pour charges				
PROVISIONS	Total III	318 029	6 599	311 430	NS
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	122 465	6 247	116 218	NS
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	544 318	116 380	427 937	367. 71
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	316 993	347 501	30 508-	8. 78-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	7 510	11 110	3 600-	32. 40-
	Instruments de trésorerie				
	Produits constatés d'avance	15 556	5 725	9 831	171. 73
DETTES (1)	Total IV	1 006 842	486 963	519 879	106. 76
Ecarts de conversion passif (V)					
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		8 314 834	7 256 229	1 058 605	14. 59

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2024 12	Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations	50 050	51 710	1 660-	3. 21-
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	1 966 695	2 694 034	727 339-	27. 00-
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	5 763 426	5 456 607	306 819	5. 62
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	79 288	225 524	146 236-	64. 84-
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	257 921	181 796	76 126	41. 87
Total I	8 117 380	8 609 671	492 291-	5. 72-
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	611 596	673 487	61 891-	9. 19-
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	188 348	190 681	2 333-	1. 22-
Salaires et traitements	1 023 306	1 132 136	108 830-	9. 61-
Charges sociales	508 620	527 381	18 761-	3. 56-
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	219 261	155 164	64 096	41. 31
Dotations aux provisions	317 303		317 303	
Reports en fonds dédiés	230 302		230 302	
Autres charges	5 045 429	6 322 498	1 277 069-	20. 20-
Total II	8 144 166	9 001 347	857 181-	9. 52-
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	26 786-	391 677-	364 891	93. 16

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2024 12	Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	7 099	4 993	2 106	42. 18
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change	15 751	5 833	9 918	170. 03
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total III	22 850	10 826	12 024	111. 06
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	2 932	7 216	4 284-	59. 36-
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total IV	2 932	7 216	4 284-	59. 36-
2. Résultat financier (III-IV)	19 918	3 610	16 308	451. 77
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	6 868-	388 067-	381 199	98. 23
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	4 451	7 837	3 386-	43. 21-
Sur opérations en capital	2 907	30 299	27 392-	90. 41-
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Total V	7 358	38 137	30 779-	80. 71-
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	3 495	243 077	239 582-	98. 56-
Sur opérations en capital	1	33 328	33 327-	100. 00-
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Total VI	3 497	276 405	272 909-	98. 73-
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	3 861	238 269-	242 130	101. 62
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I+III+V)	8 147 588	8 658 633	511 045-	5. 90-
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	8 150 595	9 284 969	1 134 374-	12. 22-
5. EXCEDENT OU DEFICIT	3 007-	626 336-	623 329	99. 52

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 8 314 833.66 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 8 117 379.86 Euros et dégageant un déficit de 3 006.86- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Objet social et nature des activités réalisées :

Le Comité des Oeuvres Sociales sportives et culturelles des Agents de la Ville de Toulouse et assimilés, constitué par les agents titulaires, stagiaires, non titulaires agents de droit public ou de droit privé salariés de la mairie de Toulouse et des établissements cotisants et ainsi que leurs retraités, est une association fonctionnant dans le cadre de la loi du juillet 1901.

Il est destiné à venir en aide au personnel territorial, actif ou retraité, ainsi qu'aux agents titulaires, stagiaires, non titulaires, agents de droit public ou de droit privé, apprentis, titulaires de contrats aidés et toutes personnes désignées conventionnellement comme bénéficiaires.

L'objet de cette association est :

Installer et développer, soit directement soit par l'intermédiaire d'organismes spécialisés, un réseau d'oeuvres sociales assurant les prestations d'action sociale, notamment en matière de logement, culturelle, sportive et de loisirs au bénéfice des membres de l'association et de leurs ayants droit

Organiser l'accueil des adhérents retraités et actifs ainsi que de leurs ayants droit, dans les locaux de son choix

Participer à l'aménagement des loisirs et des activités sportives des membres

Intervenir dans diverses actions et prestations à caractère social

Organiser, conformément à la tradition, les fêtes de Noël au bénéfice des enfants des adhérents, ainsi que des retraités

Échanger, adhérer ou collaborer sous quelque forme que ce soit, engager des actions en commun avec d'autres comités d'entreprises ou organismes sociaux sur la mise en place, l'amélioration et la mise en oeuvre des prestations existantes

Favoriser le développement d'initiatives permettant de développer des liens entre l'association et d'autres organismes poursuivant des objectifs similaires tant au plan local que national

En matière de logement, Promouvoir et faciliter l'accession à la propriété ou à l'hébergement d'urgence pour les adhérents du COSAT, dans un cadre social défini et notamment. Faciliter leur information sur les logements anciens ou neufs disponibles relevant de Toulouse Métropole Habitat.

Son siège au 2ème étage du numéro 7, de la rue de Périgord à Toulouse.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Exercice sur année pleine de la nouvelle équipe de gouvernance.
Intervention du cabinet d'Audit mandaté par la Mairie

Ressources humaines :

Mise en place de la nouvelle convention collective en mars 2024

Réorganisation des services accueil/adhésion/permanence/communication pour améliorer la continuité de service

Réorganisation Gruissan, service informatique et patrimoine suite au départ d'un salarié et à un transfert sur Gruissan

Sortie du personnel d'Arbas au premier trimestre 2024

Intérim de Direction

Travail sur les fiches de poste

Election des représentants du personnel

Décisions institutionnelles

Mise en vente d'Arbas

Continuité travaux tranche 1 de Gruissan, livraison des 12 premiers appartements début juillet

Mise en service du nouvel outil métier et de comptabilité Proweb

Continuité dans la mise en place des procédures internes

Démarrage de la mise à jour du projet associatif/ schéma fonctionnel /organigramme/Règlement Intérieur /Statuts (accompagnement cabinet Es Tête)

Activité :

Début dématérialisation billetterie (Gaumont)

Mise en place des primes allocations vacances et primes ANCV

Organisation loto

Spectacle de Noël à la place du cirque

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	182 378		217 822
TOTAL			
Terrains	267 551		
Constructions sur sol propre	3 713 767		
Installations générales agencements aménagements des constructions	3 235 949		586 239
Matériel de transport	15 783		19 843
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	975 312		120 360
Immobilisations corporelles en cours	428 041		563 007
Avances et acomptes			6 457
TOTAL	8 636 402		1 295 906
Autres participations	122 545		
Autres titres immobilisés			1 514 000
Prêts, autres immobilisations financières	141 535		
TOTAL	264 080		1 514 000
TOTAL GENERAL	9 082 860		3 027 728

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL		400 200	400 200
Terrains		1	267 550	267 550
Constructions sur sol propre			3 713 767	3 713 767
Installations générales agencements aménagements constr.			3 822 188	3 822 188
Matériel de transport			35 625	35 625
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		0	1 095 672	1 095 672
Immobilisations corporelles en cours	22 800	0	968 248	968 248
Avances et acomptes		0	6 457	6 457
TOTAL	22 800	0	9 909 508	9 909 508
Autres participations			122 545	122 545
Autres titres immobilisés			1 514 000	1 514 000
Prêts, autres immobilisations financières		9 845	131 690	131 690
TOTAL		9 845	1 768 235	1 768 235
TOTAL GENERAL	22 800	9 845	12 077 943	12 077 943

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	155 766	50 600	0	206 366
Constructions sur sol propre		3 329 905	34 903	0	3 364 807
Installations générales agencements aménagements constr.		2 733 774	96 924	0	2 830 697
Matériel de transport		2 499	5 670	0	8 169
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		902 422	31 164	0	933 585
TOTAL		6 968 599	168 661	1	7 137 259
TOTAL GENERAL		7 124 364	219 261	0	7 343 625
Ventilation des dotations de l'exercice		Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires
					Dotations Reprises
Autres immob.incorporelles	TOTAL	50 600			
Constructions sur sol propre		34 903			
Instal.générales agenc.aménag.constr.		96 924			
Matériel de transport		5 670			
Matériel de bureau informatique mobilier		31 164			
TOTAL		168 661			
TOTAL GENERAL		219 261			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Tableau de variation des fonds propres
ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Réserves	7 389 003	626 336			6 762 667
Excédent ou déficit de l'exercice	626 336-	626 336		3 007	3 007-
Situation nette	6 762 667			3 007	6 759 660
TOTAL I	6 762 667	1 252 672		3 007	6 759 660

ANNEXE

Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6
Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés *
Subventions d'exploitation		230 302				230 302	230 302
MAIRIE ET METROPOLE		230 302				230 302	230 302
TOTAL		230 302				230 302	230 302

* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges		10 100			10 100
Autres provisions pour risques et charges	6 599	301 330			307 929
TOTAL	6 599	311 430			318 029

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur autres immobilisations financières	6 951		91		6 860
Sur comptes clients		5 873			5 873
TOTAL	6 951	5 873	91		12 733
TOTAL GENERAL	13 550	317 303	91		330 762
Dont dotations et reprises d'exploitation		317 303	91		

Afin de couvrir le risque d'imposition des revenus financiers issus des produits de placements, une provision de 7 930 € est constituée.

A également été constitué : 300 K€ de provision de dépassement liés aux travaux de Gruissan et 10 K€ de provision pour litige liés aux IJSS d'une salariée.

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	115 690	115 690	
Autres immobilisations financières	16 000	16 000	
Clients douteux ou litigieux	5 873	5 873	
Autres créances clients	13 225	13 225	
Débiteurs divers	542 984	542 984	
Charges constatées d'avance	28 935	28 935	
TOTAL	722 708	722 708	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	277	277		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	122 188	122 188		
Fournisseurs et comptes rattachés	544 318	544 318		
Personnel et comptes rattachés	110 027	110 027		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	168 905	168 905		
Autres impôts taxes et assimilés	38 061	38 061		
Autres dettes	5 172	5 172		
Produits constatés d'avance	15 556	15 556		
TOTAL	1 004 504	1 004 504		
Emprunts souscrits en cours d'exercice	197 495			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	75 307			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Variation des fonds propres

La présentation des fonds propres dans le bilan avant répartition est normée.
Le résultat comptable ne pouvant être attribué aux adhérents, qui n'ont aucun droit individuel celui-ci, le résultat positif est appelé " excédent " et le résultat négatif " déficit ". L'instance statutairement compétente se prononce sur l'affectation de l'excédent ou déficit.
Une seule ligne est consacrée au résultat global de l'exercice sous la rubrique des fonds propres.

Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.
Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Bâtiments	Linéaire	3 à 25 ans
Installations et agencements	Linéaire	2 à 20 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel divers	Linéaire	2 à 10 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	3 à 10 ans
Logiciels	Linéaire	3 à 5 ans
Autres actifs incorporels	Linéaire	3 à 5 ans

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Variation détaillée des stocks et des en-cours

	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Marchandises				
- Marchandises revendues en l'état	88 678	180 309		91 631
Approvisionnements				
Total I	88 678	180 309		91 631
Production				
Production en cours				

Les stocks liés à la billetterie et aux tickets vacances (ANCV) sont évalués au dernier prix d'achat connu

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	29 564
Disponibilités	7 584
Total	37 148

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	74 939
Dettes fiscales et sociales	193 577
Total	268 515

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	28 935
Total	28 935
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	15 556
Total	15 556

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

Aucune rémunération n'est allouée aux membres des organes d'administration de l'association.
En application de la loi 2006-586 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, nous vous informons que le montant global des rémunérations brutes et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants salariés s'élève à 183 031€ pour l'exercice 2024.

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	12
Employés	8
Total	20

Valorisation des contributions volontaires

Les contributions volontaires en nature (bénévolat, mise à disposition, dons en nature...) ne sont pas évaluées car elles ne sont pas significatives.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 26 782 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 36 782
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : 0

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

Le montant des droits qui sont acquis par les salariés pour indemnité de départ à la retraite s'élève à 103 757€ au 31/12/2024.

Depuis l'exercice clos le 31/12/2017, la gestion des indemnités de départ à la retraite fait l'objet d'une externalisation partielle auprès d'une compagnie d'assurance; les montants disponibles au 31/12/2024 s'élèvent à 133 253€.

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Produits exceptionnels divers	7 358	
Total	7 358	
Charges exceptionnelles		
- Charges diverses	3 496	
Total	3 496	

Transferts de charges

Nature	Montant
Indemnités journalières	72 793
Transfert de charges	6 404
Total	79 197

Réserve pour projet associatif

La réserve pour "projet associatif" est constituée des différents projets fixés par les organes statutairement compétents du comité pour réaliser l'objet social.

Intitulé des projets	Montant début exercice	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice (consommation par affectation du résultat)	Diminution de l'exercice (consommation par investissement)	Montant fin exercice
Projet Trophée Métropole	2 000				2 000
Projet pour entité	1 800 000		626 336		1 173 664
TOTAL	1 802 000	-	626 336	-	1 175 664

Ventilation des produits de fonctionnement

	Exercice 2024	Exercice 2023
Ventes de prestations de services	1 966 695	2 694 034
Subventions de fonctionnement reçues	5 763 426	5 456 607
Cotisations retraités	50 050	51 710
Autres produits de fonctionnement	257 921	181 796
TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	8 038 092	8 384 147

Ventilation des dépenses des commissions

	Exercice 2024	Exercice 2023
Commission "Action Sociale"	157 213	182 152
Commission "Enfance"	1 304 779	1 610 451
Commission "Voyage"	741 394	1 049 086
Commission "Info-Evènementiel"		31 709
Commissions "Sports & Loisirs"	108 288	131 946
Commission "Finances"	2 098 179	2 398 478
Commission "Retraite"	571 920	678 463
Commission "Culture"	63 656	240 213
TOTAL DES DEPENSES DES COMMISSIONS	5 045 429	6 322 498

COMITE OEUVRES SOCIALE SPORT AGENTS TOULOUSE

Association

7 rue de Périgord

31000 TOULOUSE

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

COMITE OEUVRES SOCIALE SPORT AGENTS TOULOUSE

Association

7 rue de Périgord

31000 TOULOUSE

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

A l'organe délibérant,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.